

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 février 2012

L'an deux mille douze, le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHANÇAY, légalement convoqué le deux février, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LALOT François, Maire.

Étaient présents : MM. LALOT François, GUILLOTEAU Gérard, LOIR-MONGAZON Jean-Claude, Mme BRIDONNEAU Cathy, MM. BROSSIER Patrick, BROUSSEAU Rémi, Mme GUILLOTEAU Corinne, MM. LEHOREAU Jean-Marie, PELTIER Michel, Mme VIGNEAU-FILATRE Caroline.

Absents excusés : Mme ANTONIO Chantal, M. MARAIS Stéphane ayant donné pouvoir à M. LOIR-MONGAZON Jean-Claude, M^{elle} BOUCHAT Bérénice ayant donné pouvoir à M. LALOT François.

Mme BRIDONNEAU Cathy a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 01/2012 : DEMANDE DE SUBVENTION : RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2012 POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL SIS 28 Rue des Écoles :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal sis 28 rue des écoles. Les travaux envisagés ont pour objectif de créer une salle afin d'y accueillir le Relais Assistantes Maternelles et d'autres activités associatives.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 147.456,92 € HT dont 131.506,42 € HT de travaux, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

• Réserve parlementaire :	25 000.00 €
• Subvention CAF :	19 700.00 €
• Subvention Pays Loire Touraine :	26 300.00 €
• Fonds de concours Communauté de Communes du Vouvrillon:	41 000.00 €
• Prêt 1 :	15 000.00 €
• Prêt 2 CAF :	19 700.00 €
• Autofinancement communal :	756.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2012,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 64/2011 du 08/12/2011.

Délibération n° 02/2012 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL SIS 28 Rue des Écoles :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal sis 28 rue des écoles. Les travaux envisagés ont pour objectif de créer une salle afin d'y accueillir le Relais Assistantes Maternelles et d'autres activités associatives.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 147.456,92 € HT dont 131.506,42 € HT de travaux, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

• Réserve parlementaire :	25 000.00 €
• Subvention CAF :	19 700.00 €
• Subvention Pays Loire Touraine :	26 300.00 €
• Fonds de concours Communauté de Communes du Vouvrillon :	41 000.00 €
• Prêt 1 :	15 000.00 €
• Prêt 2 CAF :	19 700.00 €
• Autofinancement communal :	756.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, auprès du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 65/2011 du 08/12/2011.

La séance est levée à 20 h 50.

Délibérations du 7 février 2012, numérotées de 1 à 2.